

Apprécier le niveau de compétences acquis par l'apprenant et le comparer

travail	entretien de l'outillage		niveau exigé	
date		résultat global: niveau atteint		
apprenant	nom		signature	
formateur	nom		signature	

étapes	points à apprécier	observations lacunes constatées, doutes, points à améliorer (par une reprise)	définition des niveaux des compétences voir au verso				niveaux des compétences acquis par l'apprenant				
			I	II	III	IV	I	II	III	IV	
Informer	I 1	décrire l'outillage à entretenir									
	I 2	connaître les règles d'entretien du fournisseur et de l'entreprise									
	I 3	déterminer les accessoires, les produits d'entretien et les EPI									
	I 4	apprécier les risques pour sa propre sécurité									
	I 5	apprécier les risques pour la sécurité des tiers et des biens									
				Appréciation étape I							
Planifier et décider	P 1	fixer la place de travail et le moment d'entretien									
	P 2	mettre en place les accessoires, les produits d'entretien et les EPI ; expliquer les choix									
	P 3	déterminer la marche à suivre									
	P 4	expliquer les règles de sécurité pour le travail d'entretien									
	P 5	Décision: je peux agir - ou STOP - j'ai besoin de soutien									
				Appréciation étape P							
	☞ Si I et P OK (niveau III ou IV): feu vert pour R!			Si I et P < III, passer à R avec soutien du formateur							
Réaliser	R 1	aménager la place de travail									
	R 2	appliquer la/les technique/s									
	R 3	choix et utilisation des accessoires, des produits d'entretien et des EPI									
	R 4	démarche, ordre, respect de la marche à suivre									
	R 5	respect des règles de sécurité									
	R 6	ergonomie, protection de la santé									
				Appréciation étape R							
Evaluer (auto-évaluer)	E 1	pertinence de l'analyse faite et des décisions/choix opérés									
	E 2	le résultat du travail correspond à l'ordre (qualité, sécurité)									
	E 3	qualité des techniques utilisées lors des étapes de travail									
	E 4	choix et utilisation des moyens de travail									
	E 4	règles de sécurité respectées									
				Appréciation étape E							

Apprécier le niveau de compétences acquis par l'apprenant et le comparer avec le standard de compétences «travailler en sécurité de façon autonome»

Objectifs et principes

- La finalité d'un processus d'apprentissage est d'atteindre la **sécurité et l'autonomie**
- L'autonomie n'est possible que lorsque le niveau de formation requis est atteint
- On ne confiera à l'apprenant des travaux que s'il a atteint le niveau de formation acquis
- L'encadrement de l'apprenant est adapté en fonction de son niveau de formation
- L'appréciation du niveau de formation se fait en se référant au standard «**travailler en sécurité de façon autonome**»
- L'appréciation du niveau de formation de l'apprenant est documentée.

Bases de l'appréciation

L'appréciation se fait selon une systématique qui a fait ses preuves (mode de pensée). Dans cette systématique chaque travail est considéré comme une suite logique de 4 étapes d'action et chaque étape est appréciée.

- **I**nformation (constat/analyse, interprétation)
→ *Apprécier l'arbre et son environnement, apprécier les risques*
- **P**lanifier (décider, organiser sur la base des renseignements tirés de I)
→ *Choisir la méthode d'abattage, les techniques à appliquer, le déroulement du travail et les mesures de sécurité*
→ *choix et décision expliqués*
→ *appréciation de son aptitude à agir*
- **R**éaliser (exécuter (le travail))
→ *réaliser le travail selon ses décisions et en respectant les règles techniques et de sécurité*
- **E**valuer (contrôle du résultat)
→ *Autoévaluer ses décisions, la démarche et le résultat ainsi que tirer les leçons.*

Consignes pour l'appréciation

Pour chacune des 4 étapes du travail choisi on appréciera le **niveau de compétences** de l'apprenant.

Le résultat positionne l'apprenant par rapport au standard «**travailler en sécurité de façon autonome**». Si l'apprenant maîtrise les 4 étapes (IPRE) du travail dans la situation donnée selon le standard exigé (donc au moins niveau III) il sera à même d'exécuter le travail de façon autonome.

En rapport avec **la sécurité**, le résultat répond à la question « l'apprenant peut-il passer d'un contexte de travail sécurisé (niveau I ou II) à un contexte de production surveillé (niveau III et IV).

Pour franchir le pas dans le processus de production, l'apprenant doit avoir atteint **dans chaque étape** le niveau III ou IV. Lorsque le niveau n'est pas atteint, il faut **identifier les lacunes** à combler et prendre les mesures de **formation complémentaire** appropriées.

<p><i>Consignes pour la colonne «points à apprécier»</i></p> <p>Le niveau de compétences peut être indiqué globalement pour chacune des 4 étapes de l'action I, P, R et E (= appréciation globale) ou de façon détaillée pour chacun des points appréciés. Si le résultat de l'appréciation pour une ou plusieurs étapes atteint le niveau I ou II, on indiquera les niveaux atteints et les lacunes constatées par point.</p>	<i>Définition des niveaux des compétences I à IV</i>			
	L'apprenant est capable, de réaliser le travail appris en toute sécurité ...			
	... dans une situation connue et avec l'appui du formateur	... dans une situation connue ou nouvelle et sous la conduite du formateur	... dans des situations connues selon un ordre reçu et de façon autonome (sous surveillance)	... dans des situations variables selon un ordre reçu et de façon autonome
	niveaux de compétences acquis par l'apprenant			
I	II	III	IV	

Information et documentation

L'appréciation est un bilan ponctuel. Il appartient au formateur de décider quand et à quel rythme il va procéder à cette appréciation. Il est recommandé une utilisation très ciblée de la fiche IPRE, par exemple lorsque l'apprenant

- passe d'une situation d'apprentissage à un contexte de production
- change d'équipe (et de formateur) au sein de l'entreprise
- participe à des travaux dans une autre entreprise (encadré par une autre formateur)
- participe à part entière (vers la fin de l'apprentissage) à des méthodes de récolte (productive)

Recommandations pour le classement

- Après l'appréciation et la discussion avec l'apprenant les deux signent la fiche IPRE
- L'original de la fiche est conservé dans le dossier de l'apprenant
- L'apprenant reçoit une copie de la fiche